

Saint-Ubalde, le 10 juin 2020

Nous vous transmettons un compte-rendu de la séance extraordinaire du 1^{er} juin 2020 telle qu'elle s'est tenue. Il s'agit d'une retranscription intégrale des délibérations.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE
MRC DE PORTNEUF**

Le conseil de la susdite municipalité siège en séance extraordinaire ce lundi 1er juin 2020 à 20 h 00 par voie de vidéoconférence avec l'application Google Duo.

Sont présents à cette vidéoconférence : Monsieur Guy Germain, maire.

Mesdames, Messieurs Louise Magnan, Ghislain Matte Shirley Drouin, Josée Martin, Pascal Cauchon et Annie Breau, formant la totalité des membres de ce conseil. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, par vidéoconférence Google Duo : Madame Christine Genest, directrice générale.

RÉSOLUTION NO. 2020-06-121

SÉANCE HUIS CLOS – VIDÉOCONFÉRENCE GOOGLE DUO

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 3 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence Google Duo.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN MATTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

QUE la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence Google Duo.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2020-06-122

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} SHIRLEY DROUIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2020-06-123

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES ENGLOBE

ATTENDU QUE La Municipalité de Saint-Ubalde désire réaliser une demande de subvention dans le cadre du programme gouvernemental nommé AIRRL afin de réaliser des travaux sur les rangs Saint-Georges, Saint-Paul et Saint-Denis;

ATTENDU QUE dans le but d'obtenir la subvention du gouvernement, la municipalité doit valider l'admissibilité de ses rangs ainsi que fournir l'ensemble des documents demandés par le gouvernement;

ATTENDU QU'une proposition d'honoraires a été présentée par la firme Englobe au montant de 4 825.00 \$ taxes en sus.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. PASCAL CAUCHON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE la municipalité accepte de ratifier la proposition d'honoraires de la firme Englobe au montant de 4 825.00 \$ taxes en sus pour valider que les rangs Saint-Georges, Saint-Paul et Saint-Denis sont admissibles et remplir l'ensemble des formulaires nécessaires pour l'obtention de la subvention dans le cadre de l'AIRRL.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2020-06-124

**DEMANDE DE SUBVENTION PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU LOCAL
ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Ubalde a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Ubalde désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2, excluant la portion désignée prioritaire à l'intérieur d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales;

POUR CES MOTIFS

**IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN MATTE
APPUYÉ PAR M^{ME} ANNIE BREAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Ubalde autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2020-06-125

**REDDITION DE COMPTE PROJET ÉLABORATION DE PLANS ET DEVIS
RANG SAINT-PAUL NORD ET RUE SAINT-PHILIPPE
PROGRAMME DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL
VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES
DOSSIER : RIRL-2017-503-A**

ATTENDU QUE le conseil municipal a présenté une demande d'aide financière au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du volet Redressement des Infrastructures Routières Locales (RIRL) du programme Réhabilitation du Réseau Routier Local (RRRL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière présentée le 15 décembre 2016 portent sur l'élaboration de plans et devis pour le projet de travaux d'infrastructure et de voirie de la rue Saint-Philippe et du rang Saint-Paul Nord;

ATTENDU QU'en date du 27 novembre 2017 une lettre du bureau de la ministre déléguée aux Transports confirme l'accord d'une aide financière maximale de 30 468 \$;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ubalde a reçu de Monsieur Jacques Lavoie, ingénieur de la firme Stantec un certificat de réception provisoire des ouvrages en date du 6 novembre 2019;

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} JOSÉE MARTIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal atteste par la présente que les travaux concernant l'élaboration des plans et devis pour les travaux d'infrastructure et de voirie de la rue Saint-Philippe et du rang Saint-Paul nord dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local : Volet redressement des infrastructures routières locales ont été réalisés, selon les modalités d'application en vigueur.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports avec le formulaire de reddition de compte proposé par le Ministère ainsi que les factures et autres documents attestant des sommes dépensées ainsi que le certificat de réception provisoire des ouvrages.

QUE cette résolution annule et remplace la résolution numéro 2020-05-118 du 19 mai 2020

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2020-06-126

**REDDITION DE COMPTE
PROJET RÉFECTION DES RUES SAINT-PHILIPPE ET SAINT-PAUL
PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE
VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRE LOCALES
DOSSIER : RIRL-2017-503-B**

ATTENDU QUE le conseil municipal a présenté une demande d'aide financière au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du volet Redressement des Infrastructures Routières Locales (RIRL) du programme d'aide à la voirie locale;

ATTENDU QU'en date du 9 mai 2019 une lettre du bureau de la ministre déléguée aux Transports confirme l'accord d'une aide financière maximale de 921 340 \$ pour le projet cité en titre;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ubalde a reçu de Monsieur Jacques Lavoie, ingénieur de la firme Stantec un certificat de réception provisoire des ouvrages en date du 6 novembre 2019;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN MATTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal atteste par la présente que les travaux de réfection des infrastructures d'aqueduc et d'égouts et de la voirie des rues Saint-Philippe et Saint-Paul dans le cadre du Programme d'aide à la voirie : Volet redressement des infrastructures routières locales ont été réalisés, selon les modalités d'application en vigueur.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports avec le formulaire de reddition de compte proposé par le Ministère ainsi que les factures et autres documents attestant des sommes dépensées et le certificat de réception provisoire des ouvrages.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie qu'il y a des crédits pour les fins auxquelles les dépenses ci- haut énumérées, sont projetées par le conseil municipal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce 1er juin 2020.

Christine Genest
Directrice générale et secrétaire-trésorière

RÉSOLUTION NO. 2020-05-127

FIN DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} LOUISE MAGNAN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

De lever la présente séance.

ADOPTÉE

Christine Genest
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Guy Germain
Maire

OUVERTURE DES PARCS, DES JEUX D'EAU ET DU TERRAIN DE TENNIS

Pour les personnes qui ne sont pas au courant, nous sommes heureux de vous informer de l'ouverture des parcs, jeux d'eau et du terrain de tennis de la municipalité. Nous vous demandons cependant de bien vouloir vous conformer aux directives en ce qui concerne la distanciation et le lavage des mains. Pour informations vous pouvez contacter le directeur des loisirs, Thomas Guimont, au centre des loisirs 418 277-2124 poste 206.

VANDALISME AU TERRAIN DE TENNIS

Nous déplorons les actes de vandalisme au terrain de tennis. Il s'agit d'une des rares activités permise en cette période de COVID et nous demandons votre collaboration pour respecter les biens de la collectivité. Merci de nous avvertir si jamais vous êtes témoins d'acte de vandalisme.

SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ MISE À JOUR DU BOTTIN DE SERVICES

La municipalité de Saint-Ubalde est à mettre à jour le bottin de services de son site Internet. Nous invitons tous les propriétaires de commerce et d'entreprise à vérifier sur notre site internet : www.saintubalde.com et à nous communiquer toute demande d'inscription, de modification ou de radiation vous concernant. Nous nous adressons surtout aux nouveaux commerces et entreprises que nous n'avons pu rejoindre. Notre numéro : 418 277-2124 poste 101 ou par courriel à info@saintubalde.com.

PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES DEUXIÈME VERSEMENT

Nous vous rappelons que la date du deuxième versement pour le paiement des taxes municipales est le 1^{er} juillet 2020. Nos bureaux n'étant pas ouverts présentement nous vous suggérons les modes de paiement suivants :

- Avec un chèque par la poste;
- Par institution financière ou en utilisant le guichet automatique;
- Par Accès D. Pour vous prévaloir de ce mode de paiement vous n'avez qu'à entrer la Municipalité de Saint-Ubalde dans votre dossier personnel. Lorsque vous effectuez un paiement entrez le no. matricule apparaissant sur votre compte de taxes (en haut à droite). Il est composé de la lettre F suivie de 12 chiffres. Portez une attention particulière pour bien sélectionner le compte de taxes municipales.

PAIEMENT DES PERMIS DE CONSTRUCTION :

Les permis de construction peuvent être payés par chèque en même temps que le dépôt de votre permis signé, tel que mentionné sur la procédure qui accompagne votre demande de permis. Sinon, nous vous ferons parvenir une facture.

CAMP DE JOUR

Chers citoyens,
Chères citoyennes,

Premièrement, nous sommes heureux de pouvoir vous offrir un service de camp de jour cette année!

En ce qui concerne le coût du camp, afin de soutenir les familles, nous ferons un spécial covid19 pour cette année. Ce que nous pouvons nous permettre de vous offrir puisque la santé publique permet dorénavant d'avoir un ratio animateurs/jeunes normal. De plus, la municipalité assumera une bonne partie des coûts pour cette année.

Exceptionnellement, le coût du camp de jour sera de 300 \$ par enfant pour les 7 semaines.
(TEMPS PLEIN SEULEMENT)

LES PERSONNES QUI ONT DÉJÀ PAYÉ LES 560 \$ PRÉVUS AU DÉPART SERONT REMBOURSÉES DE 260 \$.

Nous contacterons les autres personnes qui avaient démontré un intérêt via le sondage.

LES PLACES SERONT LIMITÉES! Si d'autres parents sont intéressés, nous prendrons les inscriptions jusqu'à atteindre un maximum de **20 JEUNES**.

POUR INSCRIPTION :

Vous pouvez contacter le directeur :
Par courriel : loisirs@saintubalde.com
Par téléphone au 418 277-2124 p 206

BIBLIOTHÈQUE

Pour l'instant la bibliothèque de Saint-Ubalde ne peut ouvrir ses portes. Nous attendons l'approbation du gouvernement. Par contre, à partir du 19 juin, vous pourrez choisir des livres qui sont dans le catalogue de la bibliothèque (sur le site du réseau) et faire vos demandes par courriel à l'adresse suivante: ubal@reseaubibliocnca.qc.ca

Si vous n'avez pas d'internet, vous pourrez venir porter votre liste dans la chute à livres à l'arrière de la bibliothèque. (N'oubliez pas d'écrire votre nom, le titre et l'auteur.) Pour l'instant il n'y a que les livres de notre bibliothèque qui seront prêtés. Les PEB vont commencer plus tard.

Vous recevrez un appel téléphonique pour vous dire quand vous pouvez venir chercher vos livres. Il faudra rester dans le portique et une bénévole vous les apportera.

Si vous avez des questions, vous pouvez communiquer avec moi au 418 277-2996

Merci et bonne lecture.

Lisette Lemire, responsable



CHRONIQUE PRÉVENTION DE VOTRE SERVICE INCENDIE

Veillez prendre note que la SOPFEU a levé l'interdiction de faire des feux à ciel le 8 juin, qui était en vigueur depuis le 16 avril dernier. Toutefois, considérant les risques reliés aux feux à ciel ouvert, votre Service Incendie, en collaboration avec la SOPFEU, vous demande de prioriser l'utilisation de votre bac de compost ou encore de l'éco-centre, afin de diminuer au maximum les dangers d'incendie.

QUAND ET POURQUOI DEMANDER UN PERMIS ?

La question la plus fréquente que le garde-feu reçoit au cours d'une année est la suivante: Quand et pourquoi demander un permis de feu ? Tout d'abord, le permis de feu vient autoriser un citoyen à faire un feu à ciel ouvert, c'est-à-dire à l'extérieur d'un foyer conforme avec pare-étincelles. Ainsi, le garde-feu évaluera la dangerosité selon la nature des matériaux à brûler, l'emplacement, la dimension ainsi que les conditions météorologiques présentes lors de la demande. Évidemment, la décision sera également orientée en fonction du risque d'incendie émis quotidiennement par la SOPFEU (affiche sur le terrain de la caserne).

Donc, le permis de feu émis par votre service incendie est gratuit, tandis que l'omission d'en demander un peut être coûteux si jamais les pompiers sont appelés à intervenir sur votre propriété, pour un incendie non-autorisé. Retenez que si quelqu'un risque d'appeler le 9-1-1 puisqu'il voit de la fumée en raison d'un brûlage quelconque que vous effectuez, vous devriez avoir demandé au préalable votre permis afin d'éviter le déplacement de la brigade incendie, ce qui pourrait vous occasionner des frais importants. Un permis municipal est obligatoire pour toutes démonstrations de feu. De plus, pour un feu d'artifices d'envergure, un permis émis par un artificier est requis. Pour obtenir votre permis de feu, communiquez avec le garde-feu municipal, M. Nicolas Perron au 418 277-2613 ou 418 507-0444 ou son substitut M. Serge Auger au 418 277-2556 ou 418 326-0446.



St-Ubalde
DES MILLIERS DE POSSIBILITÉS

HORAIRE DES SERVICES ET COMMERCE MUNICIPALS

PHARMACIE FAMILIPRIX

Service de livraison 6 jours sur 7 (lundi au samedi inclusivement)

Livraison gratuite pour tous les produits : incluant les savons, shampoing, cosmétiques, papier de toilette et tout autre produit disponible en magasin. Pas de minimum d'achat ni de frais de livraison pour le moment.

Téléphone : 418 277-2500 ou 1 866 837-2500 / Service à l'auto

Ouvert du lundi au vendredi de 9 h 00 à 18 h 00

Samedi de 9 h 00 à 16 h 00 / Fermé le dimanche

Service de consultation téléphonique à l'extérieur des heures d'ouverture habituelles incluant le dimanche au 1 855-350-5326

ÉPICERIE SAINT-UBALDE

Livraison à tous les jours d'ouverture

Téléphone 418 277-2215

418 277-9015

OUVERT 7 JOURS

de 8 h à 21 h.

DÉPANNEUR CHEZ TALLANAH

Téléphone 418 277-2322

Ouverture de 8 h à 22 h

Ouvert 7 jours

PIERRE NAUD (BMR)

Livraison sur demande

Téléphone 418 277-2225

Lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 00

Samedi de 9 h à 15 h

Fermé le dimanche

SERVICE D'ESSENCE GARAGE BERNARD HARDY

Lundi au vendredi : 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h à 17 h

Samedi : 8 h 30 à 12 h 00

Fermé le dimanche

CAISSE POPULAIRE DE SAINT-UBALDE

Service de guichet automatique

Service de caissier fermé à Saint-Ubalde, mais disponible à Saint-Marc-des-Carières de 10 h à 15 h du lundi au vendredi.

Service de conseiller sur rendez-vous. Téléphone 418 268-3521 ou 1 800-550-3521

BUREAU DE POSTE

Lundi au vendredi : 9 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 00 à 16 h 30. Notez que le jeudi ouvert jusqu'à 17 h 30. Fermé samedi et dimanche.

CLSC DE SAINT-UBALDE

Pour le CLSC de Saint-Ubalde vous devez vous présenter uniquement sur rendez-vous au 418 277-2256.

PAIN PAIN PAIN

Commandes pour apporter seulement.

Téléphone : 418- 277-9196

Ouverture cette semaine :

Lundi et mardi de 11 h 00 à 15 h 00

Du mercredi au dimanche : 11 h 00 à 20 h 00

Pour le menu consultez notre page Facebook.

CASSE-CROÛTE LE VILLAGEOIS

Horaire actuel :

Lundi au mercredi FERMÉ

Jeudi de 16 h à 20 h

Vendredi, samedi et dimanche de 11 h à 20 h

L'horaire sera modifié selon l'évolution de la pandémie.

Commandes pour apporter seulement par téléphone **418 277-2681** ou directement au casse-croûte.

Nous vous tiendrons au courant de l'ouverture du bar laitier. **Bon début de saison**

BÉNÉVOLES RECHERCHÉS

L'épicerie a un urgent besoin de bénévoles à l'accueil de l'épicerie. Vous pouvez contacter Vianney Dolbec 418 285-9698 ou Mélissa Beaupré 418 283-4790.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE

Le bureau municipal est fermé au public mais vous pouvez nous joindre au 418 277-2124, poste 101. Notre horaire pour les appels : Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Vous pouvez également nous joindre par courriel à info@saintubalde.com

Urgence voirie : 418 326-1713